



PIECES À FOURNIR

POUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Pour une première demande :

- Les statuts régulièrement déclarés ;
- La liste des personnes chargées de l'administration de l'association déclarée (composition du conseil, du bureau) ;
- Le RIB portant une adresse correspondant à celle du numéro de SIRET ;
- Le pouvoir donné au signataire si le dossier n'est pas signé par le représentant légal ;
- Les comptes approuvés du dernier exercice clos ;
- Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153.000,00€ de dons ou de subventions sauf s'il a été publié sur le site internet des JO des documents concernés (références à communiquer éventuellement) ;
- Le dernier rapport d'activités approuvé.

Pour un renouvellement :

- Les documents apportant une modification des statuts, de la liste des personnes chargées de l'administration de l'association déclarée (composition du conseil, du bureau) ou du RIB ;
- Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153.000,00€ de dons ou de subventions sauf s'il a été publié sur le site internet des JO des documents concernés (références à communiquer éventuellement) ;
- Le dernier rapport d'activités approuvé.